

DELIBERATION n° 2024 /14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Séance du 29 mars 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel PASCAL, doyen du Conseil (M. Serge NOUGIER, Maire étant sorti), délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023 dressé par M. Serge NOUGIER en sa qualité de Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et la délibération modificative qui s'y rattache,

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	7
Date de convocation :	25 mars 2024

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ADMINISTRATIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		308 242,21	147 263,20		147 263,20	308 242,21
Opérations de l'exercice	453 567,44	508 299,17	131 536,83	258 582,70	585 104,27	766 881,87
TOTAUX	453 567,44	816 541,38	278 800,03	258 582,70	732 367,47	1 075 124,08
Résultats de clôture		362 973,94	20 217,33			342 756,61
Restes à réaliser			29 852,00	14 084,00	29 852,00	14 084,00
TOTAUX CUMULES	453 567,44	816 541,38	308 652,03	272 666,70	762 219,47	1 089 208,08
RESULTATS DEFINITIFS		362 973,94	35 985,33			326 988,61

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM. TRICHARD, RIGAUDEAU (pour lui-même et pour pouvoir), LEURS, REBEYRAT, PASCAL, Mme GIRAUD



ADOpte A L'UNANIMITE

voix pour 7
voix contre 0
abstention 0

Pour expédition conforme,

Le Président
Michel PASCAL

